

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

### **OBJET : Enquête publique sur l'aménagement des aires naturelles de stationnement en bordure de la RD 152**

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

Il est rappelé au Conseil Municipal, que par arrêté du 19 janvier 2007, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient a fait procéder dans la commune de Ploemeur, à une enquête publique, au titre du Code de l'environnement, relative au projet d'aménagement de deux aires naturelles de stationnement dans les secteurs de St-Jude et du Courégant.

Cette enquête s'est déroulée du 12 février au 14 mars 2007, en mairie de Ploemeur, et n'a suscité que trois observations de la part du public, notamment de la part du Collectif pour la Sauvegarde du Patrimoine Mégalithique.

Bien que l'avis du Conseil Municipal ne soit pas obligatoire dans cette enquête, il est proposé de rappeler l'intérêt que porte la municipalité à ces projets qui prévoient la suppression des stationnements côté mer, compensée par la création de ces deux nouvelles aires de stationnement.

Ces projets sont la suite de l'aménagement de la piste piéton-vélo le long du littoral et vont conforter la protection de l'espace naturel, dégradé par la fréquentation intensive des usagers.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à ce projet d'aménagement de deux aires de stationnement à St-Jude et au Courégant, mais demande aux services de Cap l'Orient de tenir compte des observations du Collectif pour la Sauvegarde du Patrimoine Mégalithique, notamment dans le secteur de St-Jude.

Délibération adoptée à l'unanimité

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX